DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 03/11/2026

Publication :
le 13/11/2026

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2026

Délibération n° D-2026-448

Tarifs municipaux - Stationnement - Année 2027

Président :
MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Baptiste PEYRAUD, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Madame ZANATTA Lydia

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 novembre 2026

Délibération n° D-2026-448

Direction des Finances **Tarifs municipaux - Stationnement - Année 2027**

Madame Catherine ROUSSILLON, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Il est proposé d'adopter les tarifs municipaux applicables en 2027, pour le stationnement.

Les propositions tarifaires sont faites au regard de l'inflation, des précédentes évolutions tarifaires effectuées, des offres faites dans les différents équipements et des coûts de gestion.

Pour 2027, la majorité des tarifs de stationnement seront revalorisés du taux d'inflation estimé à environ 2%, les tarifs horaires de stationnement sur voirie et dans les parkings en ouvrage ne seront pas augmentés, Les abonnements du parking de la roulière pour les résidents et les actifs seront revalorisés de 8%, se rapprochant ainsi progressivement de la tarification appliquée dans les autres parkings en ouvrage.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter l'ensemble des tarifs de stationnement présentés en annexe applicables au 1er janvier 2027.

LE CONSEIL
ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance — Le Président de séance

Lydia ZANATTA — **Jérôme BALOGE**

Mention des voies et délais de recours :
« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.
Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».

STATIONNEMENT SUR PARKINGS

PARKING HOTEL DE VILLE

Stationnement payant 24 H / 24 H tous les jours y compris dimanches et jours fériés
Toute tranche horaire entamée est due

Durée :	Tarif horaire TTC :	
	TARIFS 2027	POUR MÉMOIRE TARIFS 2026
De 0 H à 0 H 15	GRATUIT	GRATUIT
De 0 H 15 à 0 H 30	GRATUIT	GRATUIT
De 0 H 30 à 0 H 45	GRATUIT	GRATUIT
De 0 H 45 à 1 H 00	GRATUIT	GRATUIT
De 1 H à 1 H 15	0,90 €	0,90 €
De 1 H 15 à 1 H 30	1,10 €	1,10 €
De 1 H 30 à 1 H 45	1,30 €	1,30 €
De 1 H 45 à 2 H	1,60 €	1,60 €
De 2 H à 2 H 15	1,90 €	1,90 €
De 2 H 15 à 2 H 30	2,20 €	2,20 €
De 2 H 30 à 2 H 45	2,50 €	2,50 €
De 2 H 45 à 3 H	2,80 €	2,80 €
De 3 H 00 à 3 H 15	3,10 €	3,10 €
De 3 H 15 à 3 H 30	3,40 €	3,40 €
De 3 H 30 à 3 H 45	3,70 €	3,70 €
De 3 H 45 à 4 H 00	4,00 €	4,00 €
De 4 H 00 à 9 H 15	0,20€ par 1/4 h	0,20€ par 1/4 h
De 9 H 15 à 13 H 00	0,10€ par 1/4 h	0,10€ par 1/4 h

Durée de stationnement de 12h00 à 14h00 - FORFAIT PAUSE DEJEUNER (1,00 €)	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 2h00 => 1€	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 2h00 => 1€

Durée de stationnement de 20 H 00 à 7 H 00	Tarif en € TTC	
FORFAIT SOIREE (2,00 €)	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 1h45 => 1,10€ ; De 1h45 à 2h00 => 1,30 € ; De 2h00 à 2h15 => 1,60 € ; De 2h15 à 2h30 => 1,90 € ; De 2h30 à 8h30 => 2€	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 1h45 => 1,10€ ; De 1h45 à 2h00 => 1,30 € ; De 2h00 à 2h15 => 1,60 € ; De 2h15 à 2h30 => 1,90 € ; De 2h30 à 8h30 => 2€
Forfait 24 H 00	**10,00 €**	10,00 €
Durée de stationnement de 00h00 à 24h00 FORFAIT DIMANCHES ET JOURS FERIES	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 1€ ; De 1h30 à 1h45 => 1,20 € ; De 1h45 à 24h00 => 1,30€	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 1€ ; De 1h30 à 1h45 => 1,20 € ; De 1h45 à 24h00 => 1,30€
Forfait ticket perdu	**18,00 €**	**18,00 €**

Le parking sera ouvert au public 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 pour les véhicules et deux roues motorisés.

Il sera donc accessible aux usagers horaires (détenteur d'un ticket pris en entrée), aux abonnés et aux usagers concessionnaires (titulaire d'un contrat de concession de stationnement de long terme).

L'accès piétons sera possible dans le parking Hôtel de Ville :

- pour les usagers (horaires, abonnés et concessionnaires) : 24 H / 24 et 7 jours / 7 munis de leur titre d'accès (ticket d'entrée ou badge d'accès).

STATIONNEMENT SUR PARKINGS

PARKING DE LA BRECHE

Stationnement payant 24 H / 24 H tous les jours y compris dimanches et jours fériés

Toute tranche horaire entamée est due

Durée de stationnement de 07 H 00 à 20 H 00	Tarif horaire TTC :	
	TARIFS 2027	POUR MÉMOIRE TARIFS 2026
De 0 H à 0 H 15	GRATUIT	GRATUIT
De 0 H 15 à 0 H 30	GRATUIT	GRATUIT
De 0 H 30 à 0 H 45	GRATUIT	GRATUIT
De 0 H 45 à 1 H 00	GRATUIT	GRATUIT
De 1 H à 1 H 15	0,90 €	0,90 €
De 1 H 15 à 1 H 30	1,10 €	1,10 €
De 1 H 30 à 1 H 45	1,30 €	1,30 €
De 1 H 45 à 2 H	1,60 €	1,60 €
De 2 H à 2 H 15	1,90 €	1,90 €
De 2 H 15 à 2 H 30	2,20 €	2,20 €
De 2 H 30 à 2 H 45	2,50 €	2,50 €
De 2 H 45 à 3 H	2,80 €	2,80 €
De 3 H 00 à 3 H 15	3,10 €	3,10 €
De 3 H 15 à 3 H 30	3,40 €	3,40 €
De 3 H 30 à 3 H 45	3,70 €	3,70 €
De 3 H 45 à 4 H 00	4,00 €	4,00 €
De 4 H 00 à 9 H 15	0,20€ par 1/4 h	0,20€ par 1/4 h
De 9 H 15 à 13 H 00	0,10€ par 1/4 h	0,10€ par 1/4 h

Tarif pause déjeuner de 12 H 00 à 14 H 00 du lundi au samedi inclus	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 2h00 => 1€	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 2h00 => 1€

Durée de stationnement de 20 H 00 à 07 H 00	Tarif TTC :	
Tarif soirée	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 1h45 => 1,10€ ; De 1h45 à 2h00 => 1,30 € ; De 2h00 à 2h15 => 1,60 € ; De 2h15 à 2h30 => 1,90 € ; De 2h30 à 8h30 => 2€	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 1h45 => 1,10€ ; De 1h45 à 2h00 => 1,30 € ; De 2h00 à 2h15 => 1,60 € ; De 2h15 à 2h30 => 1,90 € ; De 2h30 à 8h30 => 2€

Forfait 24 H	**10,00 €**	10,00 €

Tarif Dimanches et jours fériés	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 1€ ; De 1h30 à 1h45 => 1,20 € ; De 1h45 à 24h00 => 1,30€	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 1€ ; De 1h30 à 1h45 => 1,20 € ; De 1h45 à 24h00 => 1,30€

Forfait ticket perdu	**18,00 €**	**18,00 €**

L'accès piétons sera possible dans le parking de la Brèche.

- pour les usagers (horaires, abonnés) : 24 H / 24 et 7 jours / 7 munis de leur titre d'accès (ticket d'entrée ou badge d'accès).
- les passants pourront traverser l'ouvrage par allée centrale sans avoir garé leur véhicule lorsque les portes d'accès sont ouvertes (de 8 H à 23 H 7 jours / 7).

STATIONNEMENT SUR PARKINGS

PARKINGS MARCEL PAUL – LA ROULIERE

Stationnement payant 24 h / 24 h tous les jours y compris dimanches et jours fériés

Toute tranche horaire entamée est due.

Durée de stationnement de 07 H 00 à 20 H00	Tarifs TTC	
	TARIFS 2027	POUR MÉMOIRE TARIFS 2026
De 0 H à 0 H 15	GRATUIT	GRATUIT
De 0 H 15 à 0 H 30	GRATUIT	GRATUIT
De 0 H 30 à 0 H 45	GRATUIT	GRATUIT
De 0 H 45 à 1 H 00	GRATUIT	GRATUIT
De 1 H à 1 H 15	0,90 €	0,90 €
De 1 H 15 à 1 H 30	1,10 €	1,10 €
De 1 H 30 à 1 H 45	1,30 €	1,30 €
De 1 H 45 à 2 H	1,60 €	1,60 €
De 2 H à 2 H 15	1,90 €	1,90 €
De 2 H 15 à 2 H 30	2,20 €	2,20 €
De 2 H 30 à 2 H 45	2,50 €	2,50 €
De 2 H 45 à 3 H	2,80 €	2,80 €
De 3 H 00 à 3 H 15	3,10 €	3,10 €
De 3 H 15 à 3 H 30	3,40 €	3,40 €
De 3 H 30 à 3 H 45	3,70 €	3,70 €
De 3 H 45 à 4 H 00	4,00 €	4,00 €
De 4 H 00 à 9 H 15	0,20€ par 1/4 h	0,20€ par 1/4 h
De 9 H 15 à 13 H 00	0,10€ par 1/4 h	0,10€ par 1/4 h

Durée de stationnement de 12 h 00 à 14 H00 - FORFAIT PAUSE DEJEUNER (1,00 €)	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 2h00 => 1€	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 2h00 => 1€

Durée de stationnement de 20 H 00 à 07 H 00	Tarifs TTC	
FORFAIT SOIREE (2,00 €)	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 1h45 => 1,10€ ; De 1h45 à 2h00 => 1,30 € ; De 2h00 à 2h15 => 1,60 € ; De 2h15 à 2h30 => 1,90 € ; De 2h30 à 8h30 => 2€	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 1h45 => 1,10€ ; De 1h45 à 2h00 => 1,30 € ; De 2h00 à 2h15 => 1,60 € ; De 2h15 à 2h30 => 1,90 € ; De 2h30 à 8h30 => 2€

Forfait 24 H 00	10,00 €	10,00 €

Durée de stationnement de 00h00 à 24h00 FORFAIT DIMANCHES ET JOURS FERIES	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 1€ ; De 1h30 à 1h45 => 1,20 € ; De 1h45 à 24h00 => 1,30€	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 1€ ; De 1h30 à 1h45 => 1,20 € ; De 1h45 à 24h00 => 1,30€

Forfait ticket perdu	18,00 €	18,00 €

STATIONNEMENT SUR PARKINGS

PARKING DU MOULIN DU MILIEU

Stationnement payant de 9 H à 20 H tous les jours sauf dimanches et jours fériés
Toute tranche horaire entamée est due

Durée de stationnement de 9 h à 20 h	Tarifs TTC:	
	TARIFS 2027	POUR MÉMOIRE TARIFS 2026
De 0 H à 0 H 15	0,90 €	0,90 €
De 0 H 15 à 0 H 30	1,10 €	1,10 €
De 0 H 30 à 0 H 45	1,30 €	1,30 €
De 0 H 45 à 1 H	1,60 €	1,60 €
De 1 H à 1 H 15	1,80 €	1,80 €
De 1 H 15 à 1 H 30	2,10 €	2,10 €
De 1 h 30 à 1 H 45	2,40 €	2,40 €
De 1 H 45 à 2 H	2,80 €	2,80 €
De 2 H à 2 H 15	3,00 €	3,00 €
De 2 H 15 à 2 H 30	3,30 €	3,30 €
De 2 H 30 à 2 H 45	3,60 €	3,60 €
De 2 H 45 à 3 H	3,90 €	3,90 €
De 3 H à 8 H 15	0,30 € par 1/4h	0,30 € par 1/4h
De 8 H 15 à 11 H	0,00 €	0,00 €
Tarif pause déjeuner de 12 H 00 à 14 H 00	0,80 € le 1er 1/4 h de la 1ère heure, 1€ le 2ème 1/4 h de la 1ère heure, puis 0 € les 6 1/4 h suivants	0,80 € le 1er 1/4 h de la 1ère heure, 1€ le 2ème 1/4 h de la 1ère heure, puis 0 € les 6 1/4 h suivants

Durée de stationnement de 20 h à 9 h	Tarifs TTC:	
De 20 H 00 à 09 H 00	GRATUIT	GRATUIT
Forfait 24 H 00	10,00 €	10,00 €
Forfait Dimanches et jours fériés	GRATUIT	GRATUIT
Forfait ticket perdu	18,00 €	18,00 €

STATIONNEMENT SUR PARKINGS

ABONNEMENTS

Tarifs TTC	Marcel PAUL *		La Roulière *		Hôtel de ville * BRECHE SAINT JEAN *		Henri GELIN Jacques de LINIERS		CURE	
VOITURE	TARIFS 2027	POUR MÉMOIRE TARIFS 2026	TARIFS 2027	POUR MÉMOIRE TARIFS 2026	TARIFS 2027	POUR MÉMOIRE TARIFS 2026	TARIFS 2027	POUR MÉMOIRE TARIFS 2026	TARIFS 2027	POUR MÉMOIRE TARIFS 2026
Mensuel	***66 €***	64 €	***66 €***	64 €	**84 €**	82 €	***66 €***	64 €	**70 €**	68 €
Annuel	***660 €***	640 €	***660 €***	640 €	**840 €**	820 €	***660 €***	640 €	**700 €**	680 €
Résident mensuel	***48 €***	47 €	***39 €***	36 €	**72 €**	70 €	***48 €***	47 €		
Résident annuel	***480 €***	470 €	***390 €***	360 €	**720 €**	700 €	***480 €***	470 €		
Actif mensuel	***60 €***	59 €	***39 €***	36 €	**78 €**	76 €	***60 €***	59 €		
Actif annuel	***600 €***	590 €	***390 €***	360 €	**780 €**	760 €	***600 €***	590 €		
étudiant mensuel	***37 €***	36 €	***37 €***	36 €	**78 €**	76 €	***59 €***	58 €		
étudiant annuel	***370 €***	360 €	***370 €***	360 €	**780 €**	760 €	***590 €***	580 €		
Caution	***0 €***	0 €	***0 €***	0 €	***0 €***	0 €	***0 €***	0 €	**35 €**	34 €
Perte, vol, dégradation de la carte d'accès (pour abonnés)	***19 €***	18 €	***19 €***	18 €	***19 €***	18 €	***19 €***	18 €	***19 €***	18 €

DEUX-ROUES	Marcel Paul		La Roulière		Hôtel de Ville SAINT JEAN	
Mensuel	***37 €***	36 €	***37 €***	36 €	***37 €***	36 €
Annuel	***370 €***	360 €	***370 €***	360 €	***370 €***	360 €

PARKING MARCEL PAUL* - Tarifs spécifiques : abonnements en grand nombre

Nombres d'abonnements **	Tarifs mensuels par abonnement	
	TARIFS 2027	POUR MÉMOIRE TARIFS 2026
de 1 à 30	**66 €**	64 €
de 31 à 50	**42 €**	41 €
de 51 à 100	**38 €**	37 €
de 101 à plus	**32 €**	31 €

*** Ces abonnements sont délivrés et gérés sur un compte client unique pour répondre strictement aux besoins des personnels des entreprises et des administrations situées dans le périmètre du stationnement payant.*

*** Tous les tarifs fixés en dehors du tarif d'abonnement de base (tarif mensuel ou tarif annuel) pour chaque parc de stationnement géré par concession font l'objet d'une facturation par l'exploitant du stationnement, égale à la différence entre le tarif de base et les tarifs spécifiques. La Ville de Niort reverse à la SO SPACE sur présentation d'une facture mensuelle le différentiel entre les tarifs résident, actif, étudiant par abonnement et le tarif général.**

Pour le parkings de la Cure :

En cas de perte, de vol ou de dégradation de la télécommande, une seconde sera remise à l'abonné moyennant le paiement d'une nouvelle caution

Justificatifs à fournir :

Pour tous une copie de la carte grise.

Résident : Copie de justificatif de domicile justifiant d'une adresse dans le périmètre de stationnement payant, plus copie de la carte grise des véhicules enregistrés au même nom et à la même adresse que le justificatif.. Les ayants droit sont limités à deux abonnements par habitation.

Actif (personne physique ou morale) : Attestation de l'employeur ou copie de la cotisation foncière des entreprises ou attestation sur l'honneur du dirigeant, justifiant d'une domiciliation dans le périmètre du stationnement payant.

Etudiant (personne physique) : Copie de la carte d'étudiant, d'un certificat de scolarité en cours de validité ou d'un justificatif de l'organisme de formation.

STATIONNEMENT SUR PARKINGS

CONCESSIONS DE STATIONNEMENT A LONG TERME

Marcel Paul, La Roulière, Saint-Jean, Hôtel de Ville,Henri Gelin		TARIFS 2027			POUR MÉMOIRE TARIFS 2026		
DUREE	**TARIFS**	***HT***	***TVA 20%***	***TTC***	*HT*	*TVA 20%*	*TTC*
15 ANS		**4 873,09 €**	**974,62 €**	**5 847,71 €**	4 777,54 €	955,51 €	5 733,05 €
20 ANS		**6 436,18 €**	**1 287,23 €**	**7 723,42 €**	6 309,98 €	1 262,00 €	7 571,97 €
32 ANS		**8 735,24 €**	**1 747,05 €**	**10 482,29 €**	8 563,96 €	1 712,79 €	10 276,75 €

Charges de fonctionnement

Les charges annuelles applicables aux concessions de stationnement à long terme sont établies à partir du compte de résultat de l'exercice 1997, soit 193,54 € HT par place

Ces charges font l'objet d'une révision annuelle au 1er janvier de chaque année par application de la formule :

$$P = Po\left(0{,}20 \frac{PsdA}{PsdAo} + 0{,}80 \frac{Sm}{Smo}\right)$$

dans laquelle :
P = Prix révisé
Po = Prix d'origine (1997)
PsdAo et Smo = indices de juillet 1997
PsdA et Sm = indices de juillet de l'année précédant l'année de révision.
Sm , nouvelle dénomination : ICHTTS1
PsdA, nouvelle dénomination FSD1

La facturation de ces charges interviendra au cours du 1er trimestre de l'année suivant l'année de révision pour les concessions de stationnement à long terme souscrites depuis le 25 septembre 1998.

A l'échéance du contrat de concession de stationnement à long terme, le souscripteur pourra soit :

1 - souscrire un nouveau contrat de concession à long terme selon les tarifs en vigueur l'année du renouvellement.

2 - souscrire un contrat d'abonnement annuel ou mensuel dans le même parking où était souscrit le précédent contrat de concession.

Si la deuxième option est retenue, l'abonnement pourra être contracté de suite, sans tenir compte d'une quelconque liste d'attente, et ce afin d'éviter toute rupture de prestation.

STATIONNEMENT SUR PARKINGS

FORFAITS et TICKETS
NON REMBOURSABLES

Tarifs (Tickets)	HOTEL DE VILLE		BRECHE		MARCEL PAUL		LA ROULIERE		MOULIN DU MILIEU	
	TARIFS 2027	POUR MÉMOIRE TARIFS 2026	TARIFS 2027	POUR MÉMOIRE TARIFS 2026	TARIFS 2027	POUR MÉMOIRE TARIFS 2026	TARIFS 2027	POUR MÉMOIRE TARIFS 2026	TARIFS 2027	POUR MÉMOIRE TARIFS 2026
CONGRES **Commande soumise à minimum** **Contacter le prestataire** durée de validité : 1 journée	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	5,00 €	5,00 €		
TICKETS-BONS DE PAIEMENT **Commande soumise à minimum** **Contacter le prestataire**										
1/2 heure	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
1 heure	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
2 heures	2,70 €	2,70 €	2,70 €	2,70 €	2,70 €	2,70 €	2,70 €	2,70 €	2,70 €	2,70 €
TICKETS "1 sortie" **Commande soumise à minimum** **Contacter le prestataire**	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	5,00 €	5,00 €		

Tarifs FORFAITS	HOTEL DE VILLE		BRECHE		MARCEL PAUL		LA ROULIERE		ST JEAN		H GELIN	
	TARIFS 2027	POUR MÉMOIRE TARIFS 2026	TARIFS 2027	POUR MÉMOIRE TARIFS 2026	TARIFS 2027	POUR MÉMOIRE TARIFS 2026	TARIFS 2027	POUR MÉMOIRE TARIFS 2026	TARIFS 2027	POUR MÉMOIRE TARIFS 2026	TARIFS 2027	POUR MÉMOIRE TARIFS 2026
week-end									13,00 €	12,00 €	11,00 €	10,00 €
semaine	27,00 €	26,00 €			27,00 €	26,00 €	27,00 €	26,00 €	27,00 €	26,00 €	27,00 €	26,00 €
1 mois	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement
Cartes perdues ou détériorées	19,00 €	18,00 €			19,00 €	18,00 €	19,00 €	18,00 €	19,00 €	18,00 €	19,00 €	18,00 €

STATIONNEMENT SUR PARKINGS

STATIONNEMENT DE VELOS ET TROTTINETTES ELECTRIQUES

DANS L'ABRI-VELOS DES PARKINGS MARCEL PAUL ET LA ROULIERE

TOUT PUBLIC	TARIF TTC 2027		POUR MÉMOIRE TARIF 2026	
1 abonnement vélo et trottinette	**5,8€/mois**	**58 €**	**5,7 €/mois**	**57 €/an**

MODALITES PARTICULIERES :

Un badge d'accès est remis après établissement d'un contrat par l'exploitant (fourniture d'un justificatif de domicile de moins de trois mois).

OFFRES COMPLEMENTAIRES :

Les détenteurs d'un abonnement véhicule bénéficient d'un tarif préférentiel pour stationner vélo ou trottinette à Marcel Paul ou La Roulière : 1€ supplémentaire aux détenteurs d'un abonnement mensuel véhicule ou 10€ supplémentaires avec un abonnement annuel véhicule.

Les garages concernés pour le stationnement de vélos à Marcel Paul et La Roulière sont les suivants :

- Jacques de Liniers
- Henri Gelin
- Hôtel de Ville
- Saint Jean
- Brèche

STATIONNEMENT SUR PARKINGS

CASES DE STATIONNEMENT POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE

LES CASES SONT MATERIALISEES PAR LE LOGO 

La loi 2015-300 du 18 mars 2015 prévoit que les titulaires de la carte européenne de stationnement, ou la tierce personne l'accompagnant, peuvent utiliser à titre gratuit et sans limitation de durée toutes les places de stationnement ouvertes au public.

Pour ce qui concerne les parcs de stationnement disposant de bornes d'entrée et de sortie accessibles aux personnes handicapées depuis leur véhicule, les autorités compétentes en matière de circulation et de stationnement peuvent soumettre les titulaires de cette carte au paiement de la redevance de stationnement en vigueur.

Le conseil municipal décide de faire application de la possibilité offerte par la loi de soumettre les titulaires de la carte européenne de stationnement, ou la tierce personne l'accompagnant, au paiement de la redevance en vigueur pour les entrées dans les parcs de stationnement disposant de bornes d'entrée et sortie.

CASES DE STATIONNEMENT RAPIDE

Les cases stationnement rapide permettant le stationnement gratuit des véhicules sont matérialisées au sol par une bande rouge. Sur celles-ci, la durée de stationnement ne doit pas excéder la durée prévue par arrêté municipal, conformément à l'article R 417-12 du Code de la Route.

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

STATIONNEMENT SUR VOIRIE

A - Barème tarifaire de la redevance acquittée dès le début du stationnement

ZONE ROUGE **ZONE ORANGE**

Stationnement payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h	Stationnement payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Tous les jours sauf dimanches et jours féries Limité à 3 heures	

Paiement minimum 30 minutres : 0,80 €uro

Temps en mn	Montant en €
30	0,80
40	1,00
50	1,20
60	1,40
70	1,60
80	1,80
90	2,00
100	2,20
110	2,40
120	2,60
135	11,50
150	16,50
165	21,50
180	30,00

ZONE VERTE

Stationnement payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
Tous les jours sauf dimanches et jours fériés Limité à 8 heures 30

Paiement minimum 1 heure : 0,90 €uro

Temps en mn	Montant en €	Temps en mn	Temps en mn	Temps en mn	Temps en mn
60 (1h)	0,90	220	2,60	380	4,20
70	1,00	230	2,70	390	4,30
80	1,10	240 (4h)	2,80	400	4,40
90	1,20	250	2,90	410	4,50
100	1,40	260	3,00	420 (7h)	4,60
110	1,50	270	3,10	430	4,70
120 (2h)	1,60	280	3,20	440	4,80
130	1,70	290	3,30	450	4,90
140	1,80	300 (5h)	3,40	460	5,00
150	1,90	310	3,50	470	5,10
160	2,00	320	3,60	480 (8h)	5,20
170	2,10	330	3,70	495	16,50
180 (3h)	2,20	340	3,80	510	30,00
190	2,30	350	3,90		
200	2,40	360 (6h)	4,00		
210	2,50	370	4,10		

Cf. délibération du 18/12/2017

B - Montant du forfait de post-stationnement

Le montant du forfait de post-stationnement applicable sur l'ensemble de la commune est de 35 euros.

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

STATIONNEMENT SUR VOIRIE

ZONE ROUGE

Désignation	Nombre de cases payantes	Observations	Nombre d'horodateurs
Barra (rue)	20		2
Cholois (rue Emilie)	40		1
Gare (rue de la)	52		5
Limoges (avenue de)	22	Entre la rue du 14 juillet et la rue Paul françois Proust	2
Paris (avenue de)	21	Entre la rue Terraudière et l'av des Martyrs de la Résistance	2
Paul (rue Marcel)	8		1
Proust (rue Paul françois)	22		4
Quatorze Juillet (rue du)	17		2
Saint Hilaire (place)	122		3
Viala (rue)	8		1
TOTAL	332		23

ZONE ORANGE

Désignation	Nombre de cases payantes	Observations	Nombre d'horodateurs
Arc (rue Jeanne d')	8		1
Barbezière (rue)	9		1
Baugier (rue)	11		2
Comédie (rue de la)	5		1
Comédie (place de la)	18		1
Gare (rue de la) Place du Roulage	3		1
Gare (rue de la)	13	Entre les n°4 et 6 et devant le n°7	2
Largeau (rue du Général)	8		1
Mellaise (place)	7		1
Notre Dame (rue du Parvis)	5		1
Pérochon (rue Ernest)	26		3
Rabelais (rue)	4		1
Saint Jean (place)	38		4
Tourniquet (rue du)	10		1
Verdun (avenue de)	26		3
Vingt Quatre Février (rue du)	21		2
TOTAL	212		26

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

STATIONNEMENT SUR VOIRIE

ZONE VERTE

Désignation	Nombre de cases payantes	Observations	Nombre d'horodateurs
Abreuvoir (rue de l')	7		1
Alsace Lorraine	28		4
Bellune (parking)	84		2
Biscarra (parking)	81		1
Mégisserie (parking de la)	84		2
Chanzy (place)	229		3
Crémeau (rue)	14		2
Dunant (rue)	18		1
Espingole (rue(3)+parking(11) de l')	13		2
Faisan (rue)	3		1
Gambetta (rue)	21		2
La Rochelle (avenue de)	69	Entre la rue Chabaudy et la rue de la Marne	2
Main (boulevard)	6		2
Paris (avenue de)	125	Entre la rue Terraudière et les rues de Strasbourg ou	9
Port (place du)	7		1
Proust (rue Paul François)	64		6
Quartorze Juillet	15	Entre la rue de la Gare et la rue des 3 Coigneaux	2
Rempart (rue du)	13		3
Rousseau (rue Jean-Jacques)	5		1
Saint André (parvis)	21		1
Saint Gelais (rue)	16		2
Saint Jean d'Angély (avenue)	9		1
Sanitat (rue du)	14		1
Tartifume (parking)	198		3
Terraudière (rue de la)	13	Entre av de Paris et rue de Bellune	2
Trois Coigneaux (rue des)	26		2
Vieille Rose (rue)	8	Angle rue Saint Gelais	1
Voltaire (rue)	7	Entre rue Tartifume et av de Paris	1
TOTAL	1198		61

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

TARIFS "RESIDENT ACTIF HORAIRE"

SUR LES EMPLACEMENTS DES ZONES VERTE, ROUGE ET ORANGE GERES PAR HORODATEURS

Accessible par horodateurs, smartphone et application en ligne

Durées	TARIFS		
	Prix en €uros		
	Tarifs zones verte	Tarifs zones rouge	Tarifs zones orange
Heure	0,70 €	0,7 € (0,40 € 30minutes)	0,7 € (0,40 € 30minutes)
Jour (8H ou 7H)	4,90 €	4,90	4,30

Paiement par tranche de 0,10 €

Paiement minimun de 30 min soit 0,40 € pour les zones orange et rouge

Paiement minimun de 60 min soit 0,70 € pour les zones verte

Temps en mn	Montant en €	Temps en mn	Montant en €	Temps en mn	Montant en €	Temps en mn	Montant en €
60 (1h)	**0,70 €**	170	**1,80 €**	280	**2,90 €**	390	**4,00 €**
70	**0,80 €**	180 (3h)	**1,90 €**	290	**3,00 €**	400	**4,10 €**
80	**0,90 €**	190	**2,00 €**	300 (5h)	**3,10 €**	410	**4,20 €**
90	**1,00 €**	200	**2,10 €**	310	**3,20 €**	420 (7h)	**4,30 €**
100	**1,10 €**	210	**2,20 €**	320	**3,30 €**	430	**4,40 €**
110	**1,20 €**	220	**2,30 €**	330	**3,40 €**	440	**4,50 €**
120 (2h)	**1,30 €**	230	**2,40 €**	340	**3,50 €**	450	**4,60 €**
130	**1,40 €**	240 (4h)	**2,50 €**	350	**3,60 €**	460	**4,70 €**
140	**1,50 €**	250	**2,60 €**	360 (6h)	**3,70 €**	470	**4,80 €**
150	**1,60 €**	260	**2,70 €**	370	**3,80 €**	480 (8h)	**4,90 €**
160	**1,70 €**	270	**2,80 €**	380	**3,90 €**		

*PAIEMENT AU MOYEN DES HORODATEURS, SMARTPHONE ET APPLICATION EN LIGNE

SUR LES EMPLACEMENTS PAYANTS PAR HORODATEUR DE LA ZONE VERTE ROUGE et ORANGE

Comment ça marche :

- sélectionner la zone de stationnement

Tarif résident/actif horaire - zone orange : 7 heures payantes

Tarif résident/actif horaire - zones rouge et verte : 8 heures payantes

La couleur de la zone est repérable par la pastille de couleur située en tête de chaque horodateur.

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

TARIF "RESIDENT ACTIF HORAIRE"

CONDITIONS PARTICULIERES

Le tarif « résident actif horaire » est géré à partir d'un horodateur, d'un smartphone et d'une application en ligne.

Le tarif « RESIDENT ACTIF HORAIRE » est accessible à toute personne physique ou morale domiciliée :

- en bordure d'un tronçon de rue payante ou d'une place payante,
- sur une voie piétonne ou interdite au stationnement dans le périmètre payant tel que désigné sur le plan en annexe.

Les ayants droit sont limités à deux possibilités de tarif (résident actif horaire et forfait actif) par foyer ou par activité. Ces derniers sont attribués :

. aux résidents transmettant un justificatif de domicile de moins de trois mois ;

. aux actifs justifiant d'une cotisation foncière des entreprises ou attestation sur l'honneur signée du Dirigeant ;

. aux associations justifiant d'un bail en vigueur ;

. aux employés des administrations justifiant d'une demande formulée sur papier à en-tête de ladite administration.

Le tarif « RESIDENT ACTIF HORAIRE» est applicable en zones verte et rouge tous les jours sauf dimanches, jours fériés et journées gratuites pour tous, de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h (8 h payantes) ou pour les zones orange de 9 h à 12 h et de 14h à 18 h (7 h payantes).

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

TARIF « FORFAIT ACTIF»

CONDITIONS PARTICULIERES :

Le tarif « forfait actif » est accessible aux usagers venant travailler ou étudier en centre-ville et utilisant pour se rendre sur leur lieu de travail ou d'étude un véhicule automobile qui reste en stationnement pendant ce temps de travail ou d'étude.

L'objectif est de permettre à ces usagers de bénéficier d'un tarif plus favorable que celui des abonnements mensuels.

Le tarif « forfait actif » est appliqué sur des parcs de surface, hors voiries, situés en périphérie de l'hyper-centre. Il est appliqué aux usagers ayant fait reconnaître leurs qualités d'actifs (la présentation d'une attestation de l'employeur ou de l'établissement universitaire justifiant une domiciliation dans le périmètre du stationnement payant (ou à proximité, dans le voisinage) et de la carte grise du véhicule sont nécessaires pour bénéficier du tarif « forfait actif »). Les étudiants du centre-ville pourront bénéficier de ce forfait sur les parkings de Bellune ou Tartifume. Ceux étudiant au centre Du Guesclin bénéficieront de ce forfait sur le parking de la place Chanzy.

Le contrat « forfait actif » est établi à l'ordre du souscripteur pour stationner sur un des parkings suivants :

Parking TARTIFUME	198 places
Parking BELLUNE	84 places
Avenue de la ROCHELLE	71 places
Place CHANZY	229 places

Tarif : **1,5 €** par jour ouvrable (du lundi au samedi).

Les bénéficiaires du tarif « forfait actif » doivent impérativement être des personnes physiques qui exercent une activité professionnelle ou étudient dans un lieu situé à proximité du parking sur lequel elles souhaitent bénéficier d'un droit de stationnement : il peut s'agir d'étudiants, de salariés mais aussi de travailleurs indépendants (employés de commerces et de services, artisans, fonctionnaires, …).

L'usager « forfait actif » pourra être le bénéficiaire ou, le cas échéant, la personne morale qui l'emploie. Dans ce cas, les droits de stationnement pourront être souscrits et le tarif acquitté par la personne morale pour le compte de ses préposés nommément désignés et dont le véhicule est identifié.

Seuls les véhicules utilisés pour le déplacement quotidien domicile/travail pourront être stationnés sous le régime « forfait actif » (il s'agira le plus souvent du véhicule personnel du bénéficiaire du « forfait actif » mais il pourra aussi s'agir d'un véhicule de fonction). En conséquence, les véhicules de société non affectés à titre permanent à une personne physique pour des déplacements qui incluent le trajet quotidien domicile/travail ne pourront stationner sous le régime du tarif « forfait actif ».

*** Les usagers du parking Bellune, pourront, si ce parking est complet, utiliser leur forfait actif au parking Tartifume.**

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

STATIONNEMENT DES RESIDENTS
EN ZONE VERTE, ZONE ROUGE ET ORANGE : FORFAIT RESIDENT
(Emplacements de stationnement gérés par horodateurs)

LE PRINCIPE :

Le Périmètre : est découpé en cinq secteurs. Les Résidents peuvent stationner leur véhicule sur tout le secteur dans lequel se situe leur domicile, sauf les Résidents du secteur central E qui doivent choisir d'être affectés au secteur de stationnement de leur choix.

Les Résidents : sont limités à deux forfaits par justificatif de domicile (1 véhicule par forfait).

Le secteur affecté est précisé sur le forfait.

LES FORFAITS :

- **21 euros mensuels ou 210 euros par an pour le premier véhicule ;**
- **24 euros mensuels ou 240 euros par an pour le deuxième véhicule.**

LES AYANTS DROIT :

La première demande doit être effectuée en boutique ou par mail.

Les ayants droit doivent justifier :

D'un justificatif de domicile de moins de trois mois avec domiciliation dans le périmètre payant défini par le Conseil Municipal.

D'une carte grise du véhicule enregistré au même nom et à la même adresse que celle du justificatif de domicile.

Les renouvellements pourront être effectués directement sur les bornes horodateurs.

STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

STATIONNEMENT LONGUE DUREE (période de congés par exemple)

Conformément aux dispositions du Code de la Route, un véhicule ne pourra être laissé en stationnement en un même point de la voie publique ou de ses dépendances pendant une durée excédant sept jours consécutifs.
(Article L 417-1 du Code de la Route).
Les résidents seront donc invités à se rapprocher de la SO SPACE pour prendre des dispositions en vue de souscrire un abonnement temporaire dans un des ouvrages de stationnement de leur choix.

Il ne sera procédé à aucun remboursement même en cas de déménagement.

En cas de changement de véhicule, l'usager devra le signaler à la SO SPACE, en lui communiquant la nouvelle carte grise.

Le véhicule pourra être verbalisé en cas de dépassement de la date de validité du forfait ou si le stationnement ne s'effectue pas sur la zone correspondant au secteur attribué.

CONDITIONS DE DELIVRANCE D'UN FORFAIT RESIDENT DANS LES CAS PARTICULIERS SUIVANTS :

1. Personne ayant sa résidence principale hors Niort et travaillant toute la semaine sur Niort, louant la semaine un logement sur Niort. La carte grise n'est pas à la même adresse que son justificatif de domicile sur Niort.

* Délivrance sous condition que le nom et le prénom soient identiques sur tout autre jusitifcatif d'habitation (facture EDF/téléphonie/etc.) du logement à Niort et sur la carte grise.

2. Véhicule de fonction (ou véhicule en leasing) avec adresse de la carte grise et nom différents des coordonnées du justificatif de domicile.
* Fournir une attestation de l'employeur.

Les nom et prénom sur l'attestation de l'employeur doivent être identiques à ceux figurant sur le justificatif de domicile.

3. Etudiant qui loue un appartement ayant une voiture appartenant à ses parents
* Fournir un justificatif de domcile au nom de l'étudiant ou de ses parents
* Carte grise : quelque soit le nom et l'adresse
* Copie du livret de famille attestant la filiation (reprenant le nom d'au moins un des 2 parents).

4. Personne vivant en colocation
* Fournir copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

PLAN DE STATIONNEMENT



PLAN FORFAITS RESIDENTS AVEC SECTEURS

